

Guide de la Charte des écolaveurs

Chers écolaveurs, présents et futurs, fédérons-nous !!

Depuis l'été 2010 un groupe de travail s'est constitué autour du projet de Charte des écolaveurs.

Qui a créé cette Charte ?

Elle émane d'une volonté des écolaveurs qui ont désigné parmi eux 5 membres de 4 structures différentes :

- [Alsace éco-services](#)
- [Pro'potin](#)
- [Arbalange](#)
- [Mitsa](#)

Pourquoi une Charte ?

Cette charte permet de :

- créer une référence commune,
- accroître notre visibilité,
- accroître notre lisibilité.

Elle ne représente qu'une étape, le but affiché est d'amorcer une stratégie collective vers :

- des partenariats divers (commandes groupées, communication...),
- une association ou un groupement de professionnels (type fédération),
- une éventuelle labellisation de nos services.

Quels sont nos engagements en tant que signataires ?

Une charte est une déclaration de bonne intention, elle n'a aucun pouvoir de coercition (au contraire d'un label avec organisme de contrôle). C'est un engagement moral qui tend vers les objectifs de qualité visés dans cette charte.

Ainsi, afin de démontrer la volonté d'adhésion on ne peut pas signer la charte des écolaveurs "en 2 clics en ligne", ce n'est pas une pétition ! Il y a une petite démarche à effectuer en signe d'engagement.

De plus, la charte est valable un an : elle se verra ainsi réactualisée chaque année . Une nouvelle signature s'avérera alors nécessaire par chacun des écolaveurs.

Il faudra certainement fournir, courant 2011, quelques renseignements qui restent encore à définir avec les écolaveurs qui le souhaitent (nombre de personnes bénéficiant du service, lessive utilisée...) et qui seront nécessaires pour valider une signature de Charte en 2012.

Comment signer la charte ?

Elle est en PJ de ce mail et disponible en téléchargement sur le [site des écolaveurs](#) de France.

Nous avons décidé de récolter quelques informations sur les signataires, qui seront rendues publiques, dans un souci de lisibilité.

Il faut donc envoyer à l'adresse en fin :

- la charte signée d'un responsable de la structure ou du projet,
- les statuts de l'association ou de l'entreprise,
- une description succincte du service ou du projet.

Afin de ne pas mettre en avant une association parmi les 4 qui ont créé cette charte, c'est une personne (Martin) qui centralise les documents et qui relaie ensuite l'info notamment à Louise et Stéphane qui mettront en ligne sur le site des écolaveurs de France votre structure signataire.

Quels sont les avantages ?

Les signataires seront répertoriés sur le site des écolaveurs. On pourra ainsi montrer qu'on est pas tout seul ! Qu'il existe d'autres groupes capables de se fédérer dans une action collective.

En terme de communication, nous enverrons à chaque signataire le logo "écolaveurs 2011". A mettre en avant dans sa communication s'il le souhaite.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la mailing liste des écolaveurs.

--

Martin DOUCOT
161 rue de FERETRA
31400 TOULOUSE
06.76.76.61.06
05.31.98.52.00